



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 26851

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allossery attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le sujet de la politique jeunesse. En effet, le Gouvernement en a fait un engagement fort en la rendant prioritaire. Pour cela, le 21 février 2013, le comité interministériel de la jeunesse était installé sous la présidence de M. le Premier ministre et coordonné par Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. À travers cette structuration, une politique de droit commun accessible à tous pourra enfin voir le jour. Ainsi, 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes ont été définis. Il souhaite connaître les suites données à l'action "informer et sensibiliser les jeunes à tous les types d'engagement, tout au long du parcours scolaire comme en dehors du cadre de l'éducation formelle" qu'il a la charge de mettre en oeuvre dans le cadre de ce comité interministériel.

Texte de la réponse

L'orientation est une priorité du Gouvernement. Selon l'article 47 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte du développement de leurs aspirations et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation, un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est proposé à chaque élève, aux différentes étapes de la scolarité du second degré. Il vise à donner l'envie d'entreprendre et développer le sens de l'initiative dans la perspective de la compétence à s'orienter. Par ailleurs, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative s'est fixé pour objectif de promouvoir et de valoriser l'engagement des jeunes. Toutes les institutions qui les accueillent, notamment celles à caractère éducatif ou dédiées à la formation professionnelle, seront mobilisées pour les informer et les inciter à l'engagement citoyen. Cet engagement dans des associations, des partis, des syndicats ou auprès de collectivités sera reconnu et valorisé. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les jeunes à tous les types d'engagement tout au long du parcours scolaire comme en dehors du cadre de l'éducation formelle, notamment le bénévolat associatif, le volontariat, le militantisme et toutes les missions disponibles dans leur territoire de vie au sein d'associations. L'incitation à l'engagement passe aussi par la promotion de l'engagement personnel dans toute sa diversité : de la fonction de délégués élèves et d'éco-délégués dans les établissements scolaires, à la prise de responsabilités dans les associations, en passant par le développement du service civique et du volontariat international.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Allossery](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26851

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 novembre 2013

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5224

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 12084